



M^{me} Nathalie Moreau
Directrice générale affaires publiques et prévention

Quels rôles les municipalités jouent-elles dans la prévention des dommages aux infrastructures souterraines ?

Pourquoi investir dans la prévention ?

Les infrastructures souterraines (réseaux d'eau, égouts, gaz, câbles ou télécommunications) sont invisibles, et pourtant au cœur du quotidien des citoyens et des commerçants. Quand elles sont endommagées lors de travaux d'excavation, les conséquences peuvent être importantes : fermetures de routes, interruptions de services, impacts environnementaux et coûts élevés pour la collectivité.

Chaque jour au Québec, plus de trois incidents surviennent durant des travaux d'excavation. En 2024, nos statistiques démontrent que **84 %** des bris ont entraîné des interruptions de services, **62 %** des entraves à la circulation et **plus d'un tiers** concernaient le gaz naturel ou l'électricité, mettant à risque la sécurité des travailleurs.

Investir dans la prévention, c'est donc protéger à la fois les citoyens et les travailleurs, tout en limitant les impacts financiers et sociaux.

Quels sont les quatre rôles essentiels que les municipalités peuvent exercer concrètement dans la prévention des dommages ?

La municipalité occupe une place centrale dans la prévention des dommages aux infrastructures souterraines.

- En tant que **propriétaire d'infrastructures**, elle doit protéger son réseau en utilisant et en bonifiant au fil du temps sa cartographie afin de disposer de données fiables, précises et à jour. Elle doit également localiser ses infrastructures dans les délais prévus lors de travaux à proximité, ce qui réduit considérablement les risques de bris.
- Comme **planificateur**, elle peut utiliser l'application InfoRTU (offerte gracieusement par Info-Excavation) pour partager et coordonner les projets dans l'emprise publique avec les autres intervenants des réseaux techniques urbains (RTU). Cette concertation en amont permet de réduire les interventions multiples au même emplacement dans l'emprise publique et, par conséquent, de diminuer les impacts environnementaux et les perturbations pour les citoyens et les commerçants. Afin de confirmer la présence éventuelle d'infrastructures dans la zone des travaux, la municipalité peut demander les plans dès la conception des projets.
- La municipalité joue aussi un rôle de **donneur d'ouvrage**. Lorsqu'elle confie des travaux à des entrepreneurs, elle doit intégrer dans ses appels d'offres des clauses claires sur la prévention, comme l'exigence d'une demande de localisation avant le début des travaux et l'utilisation de méthodes d'excavation douce à proximité des infrastructures (zones tampons).
- Enfin, comme **exécutant des travaux**, elle doit assurer une exécution sécuritaire en appliquant les bonnes pratiques, par exemple : faire sa demande de localisation avant les travaux,

protéger le marquage des infrastructures tout au long du chantier, utiliser des techniques exploratoires lorsque nécessaire... L'intégration de ces exigences dans les procédures de travail permettent d'instaurer une véritable culture de prévention, sans oublier la formation continue des employés.

Ces quatre rôles – propriétaire, planificateur, donneur d'ouvrage et exécutant – se complètent et font de la municipalité un **acteur clé de la prévention**, réduisant les risques tout en veillant à la sécurité des travailleurs et de la population.



Comment Info-Excavation peut vous soutenir ?

Pour accompagner les municipalités, Info-Excavation met à disposition des municipalités plusieurs outils pratiques, utiles à tous les intervenants de la chaîne de prévention. Son guichet unique permet de formuler rapidement et gratuitement une demande de plan et de localisation afin d'obtenir les informations des propriétaires membres. Les divers guides et formations reconnues renforcent les compétences des employés et des partenaires, assurant l'application des bonnes pratiques sur le terrain et dans la conception des projets. Enfin, l'application InfoRTU facilite la coordination des travaux sur le territoire, améliore la communication entre les différentes parties et permet donc de réduire les conflits et les risques de dommages.

La prévention des dommages aux infrastructures souterraines est une responsabilité partagée, dans laquelle les municipalités jouent un rôle central. En agissant à chaque étape, elles contribuent à la sécurité des travailleurs et des citoyens, maintiennent la continuité des services essentiels, respectent l'environnement et favorisent une gestion durable de leurs actifs. Dans cette démarche, Info-Excavation se positionne comme un partenaire stratégique, offrant un appui concret pour renforcer la prévention sur votre territoire.

N'hésitez pas à nous contacter à prevention@info-ex.com et visitez notre site Internet : info-ex.com.